

## Liste des délibérations du conseil municipal En date du 28.04.2026

### **DCM2026/33. Approbation PV du 20.03.2026**

Délibération approuvée : 13 pour ; 0 contre ; 0 abstention

### **DCM2026/34. Affectation du résultat**

Délibération approuvée : 13 pour ; 0 contre ; 0 abstention

### **DCM2026/35. Vote des taux de la fiscalité directe locale**

Délibération approuvée : 13 pour ; 0 contre ; 0 abstention

### **DCM2026/36. Neutralisation des attributions de compensation d'investissement**

Délibération approuvée : 13 pour ; 0 contre ; 0 abstention

### **DCM2026/37. Budget Primitif 2026**

Délibération approuvée : 13 pour ; 0 contre ; 0 abstention

### **DCM2026/38. Retenue de garantie prescrite**

Délibération approuvée : 13 pour ; 0 contre ; 0 abstention

### **DCM2026/39. Composition de la CEMAP**

Délibération approuvée : 13 pour ; 0 contre ; 2 abstentions

### **DCM2026/40. Commission Communale des Impôts Directs**

Délibération approuvée : 13 pour ; 0 contre ; 0 abstention

### **DCM2026/41. Désignation des représentants à la SAREMM**

Délibération approuvée : 12 pour ; 0 contre ; 0 abstention

### **DCM2026/42. Désignation du représentant à la CLECT**

Élus délégués : 13 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

### **DCM2026/43. Attribution d'une subvention exceptionnelle à des associations**

- Souvenir français et UNC

Délibération adoptée : 13 pour / 0 contre / 0 abstention

- Les Restaurants du cœur

Délibération adoptée : 13 pour / 0 contre / 0 abstention

Certifié affiché et publié le 30 avril 2026

Le Maire,

Marilyne WEBERT



**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 13*  
*Date de la convocation : 23/04/2026 – Date affichage : 01/05/2026*

*L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire*

Présents : Marilyne WEBERT, Régis ZARDET ; Elisabeth HAY ; Jean-François WEISSE ; Christine HAY ; Thomas RIBOULET ; Françoise NOIRÉ ; Pierre THIRION ; Aline RIZZA-BARBARAS ; Alain GOUBET ; Céline MARX ; Jérôme JACOB ; Lindita MATUZIAK ;

Absents excusés : Marie Alice LO BUE ; Eric WITKOWSKI

Absents non excusés :

Secrétaires de séance : Aline RIZZA-BARBARAS et Noémie VILLER

*Le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.*

*Elle indique que, par courrier reçu le 27 avril 2026, Monsieur Hervé KUNTZ et Madame Vanessa DÖRR l'ont informé de leur volonté de démissionner de leurs fonctions de conseiller municipal.*

*Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de la Moselle en a été informé.*

*Conformément à l'article L 258 du code électoral Monsieur Eric WITKOWSKI et Madame Marie Alice LO BUE, suivants immédiats sur la liste « Unis aujourd'hui pour bâtir demain » dont faisaient partis Monsieur KUNTZ et Madame DÖRR lors des dernières élections municipales, sont installés en qualité de conseillers municipaux.*

*Madame le Maire leur souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.*

*Elle s'excuse également des désordres causés par la mise en place des nouvelles boîtes mails professionnelles et des problèmes techniques rencontrés.*

**2026/33. (5.2) Approbation PV du 20.03.26**

Le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 20.03.26 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal pour relecture avant approbation.

Aucune observation n'étant formulée, elle invite l'assemblée à l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

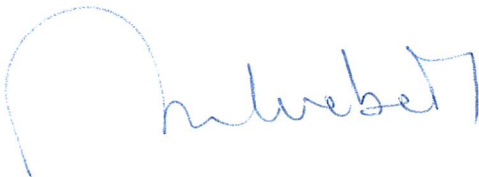
APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 20.03.2026

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

La secrétaire : Aline RIZZA-BARBARAS



**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 13*  
*Date de la convocation : 23/04/2026 – Date affichage : 01/05/2026*

*L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire*

Présents : Marilyne WEBERT, Régis ZARDET ; Elisabeth HAY ; Jean-François WEISSE ; Christine HAY ; Thomas RIBOULET ; Françoise NOIRÉ ; Pierre THIRION ; Aline RIZZA-BARBARAS ; Alain GOUBET ; Céline MARX ; Jérôme JACOB ; Lindita MATUZIAK ;

Absents excusés : Marie Alice LO BUE ; Eric WITKOWSKI

Absents non excusés :

Secrétaires de séance : Aline RIZZA-BARBARAS et Noémie VILLER

**2026/34. (7.1) Affectation du résultat**

*Rapporteur : Jean-François WEISSE*

Il ressort du Compte Financier Unique 2025 un excédent global en section de fonctionnement de 206 940.41€ et en section d'investissement de 174 424.56€.

Lors de la commission plénière, les principes de cette affectation ont été vus et expliqués.

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- R002 – Excédent de fonctionnement reporté : 206 940.41€
- R001 – Excédent d'investissement reporté : 174 424.56€

*Commission consultée : commission plénière*

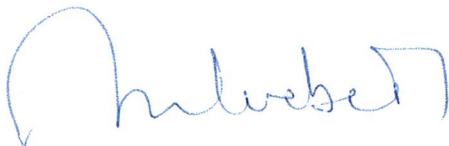
Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'affecter le résultat comme proposé.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

La secrétaire : Aline RIZZA-BARBARAS



**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 13*  
*Date de la convocation : 23/04/2026 – Date affichage : 01/05/2026*

*L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire*

Présents : Marilyne WEBERT, Régis ZARDET ; Elisabeth HAY ; Jean-François WEISSE ; Christine HAY ; Thomas RIBOULET ; Françoise NOIRÉ ; Pierre THIRION ; Aline RIZZA-BARBARAS ; Alain GOUBET ; Céline MARX ; Jérôme JACOB ; Lindita MATUZIAK ;

Absents excusés : Marie Alice LO BUE ; Eric WITKOWSKI

Absents non excusés :

Secrétaires de séance : Aline RIZZA-BARBARAS et Noémie VILLER

**2026/35. (7.2) Vote des taux de la fiscalité directe locale**

*Rapporteur : Marilyne WEBERT*

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales  
Madame le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux de l'année précédente.

	Bases	Taux retenu	Produits attendus
Foncier Bâti	946 114€	35.86%	347 985€
Foncier Non Bâti	28 546€	49.47%	15 336€
Habitation	12 758€	18.63%	3 186€
<b>Soit un produit attendu des ressources à taux votés de :</b>			<b>366 507€</b>

Elle rappelle en outre que, suite à la suppression de la taxe d'habitation, les communes bénéficient d'un coefficient correcteur pour compenser la perte subie. Cette année le montant de ce coefficient correcteur s'élève à 92 615€ conformément à l'état 1259 établi par le ministère de l'Action et des Comptes Publics. A ce coefficient s'ajoutent les allocations compensatrices (1 961€) soit un produit complémentaire total de 94 576€.

*Commission consultée : commission plénière*

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

**Décide** de ne pas appliquer d'augmentation du taux d'imposition.

	Bases	Taux retenu	Produits attendus
Foncier Bâti	946 114€	35.86%	347 985€
Foncier Non Bâti	28 546€	49.47%	15 336€
Habitation	12 758€	18.63%	3 186€
<b>Soit un produit attendu des ressources à taux votés de :</b>			<b>366 507€</b>

Auquel s'ajoute les produits attendus des ressources indépendantes des taux votés à hauteur de 94 576€ soit un total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026 de **461 083€**.

**CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote : 13 pour – 0 contre – 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

La secrétaire : Aline RIZZA-BARBARAS






COMMUNE : 552 POUILLY  
 ARRONDISSEMENT : 57 METZ  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC METZ

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	946 114	35,86	97,39	970 400	347 985	35,86	347 985
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	28 546	49,47	131,34	31 000	15 336	49,47	15 336
Taxe d'habitation (TH)	12 758	18,63	48,21	17 100	3 186	18,63	3 186
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	366 507
				Total	366 507		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	366 507

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux de MTHRS applicable en 2026	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité = 366 507		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Total des produits attendus

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
				1 961	0	0	92 615	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
366 507	=	461 083

A METZ

Le 19 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 BENOIT BROCARD

Le  
 Pour la Commune,



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 5522 POUILLY  
ARRONDISSEMENT : 57 METZ  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC METZ

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

**Taxe foncière sur le bâti :**

a. Personnes de condition modeste	178
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	332
d. Logements sociaux et longue durée	0

**Taxe foncière sur le non bâti :**

a. Dotation pour perte de THLV	1 451
b. Dotation pour recentrage THRS	
c. Mayotte	

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

**Taxe foncière sur le bâti :**

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	56 541

**Taxe foncière sur le non bâti :**

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	8 804
c. Par la loi (autres)	4

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	5 500
b. Logements vacants soumis à la THLV	11 600
c. Correction des bases THRS	-7 282
d. Correction des bases THLV	
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,330217
d. Taux FB commune 2020	14,60
e. Taux FB département 2020	14,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	33,44	99,48	2,09	97,39
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	55,50	138,75	7,41	131,34
Taxe d'habitation (TH)	23,67	20,62	59,18	10,97	48,21
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

**Taux moyens pondérés des taxes foncières de niveau :**

a. National	
b. Communal	

**Taux maximum :**

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	>>>
b. Taux maximum de la majoration	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou des communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 13*  
*Date de la convocation : 23/04/2026 – Date affichage : 01/05/2026*

*L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire*

Présents : Marilyne WEBERT, Régis ZARDET ; Elisabeth HAY ; Jean-François WEISSE ; Christine HAY ; Thomas RIBOULET ; Françoise NOIRÉ ; Pierre THIRION ; Aline RIZZA-BARBARAS ; Alain GOUBET ; Céline MARX ; Jérôme JACOB ; Lindita MATUZIAK ;

Absents excusés : Marie Alice LO BUE, Eric WITKOWSKI

Absents non excusés :

Secrétaires de séance : Aline RIZZA-BARBARAS et Noémie VILLER

**2026/36.(7.1) Attribution de compensation d'investissement : neutralisation**

*Rapporteur : Jean-François WEISSE*

La Commune verse en investissement une partie du montant de la CLECT. Par délibération du 04 juillet 2018 la commune a adopté une durée d'amortissement de 1 an.

Il est proposé de neutraliser l'incidence budgétaire des amortissements des subventions d'équipements versées. Ce dispositif permet à la collectivité, le libre choix de son niveau d'épargne. Ce choix peut être opéré partiellement ou en totalité, chaque année, par la collectivité qui présente l'option retenue dans le budget.

La procédure de neutralisation s'opère comme suit :

- 1) Constatation de l'amortissement des biens, conformément au plan d'amortissement (dépense de fonctionnement au compte 68, recette d'investissement au compte 28 ;
- 2) Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépenses d'investissement au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées », recette de fonctionnement au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »),

*Commission consultée : commission plénière*

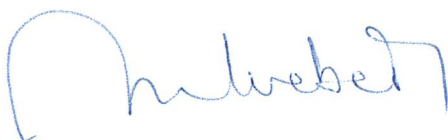
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : -Adopte la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des immobilisations « Attribution de compensation d'investissement » compte 2046 pour un montant de 15 562€ au titre de l'année 2025

Vote : 13 pour – 0 contre – 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

La secrétaire : Aline RIZZA-BARBARAS



**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 13*  
*Date de la convocation : 23/04/2026 – Date affichage : 01/05/2026*

*L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire*

Présents : Marilyne WEBERT, Régis ZARDET ; Elisabeth HAY ; Jean-François WEISSE ; Christine HAY ; Thomas RIBOULET ; Françoise NOIRÉ ; Pierre THIRION ; Aline RIZZA-BARBARAS ; Alain GOUBET ; Céline MARX ; Jérôme JACOB ; Lindita MATUZIAK ;

Absents excusés : Marie Alice LO BUE, Eric WITKOWSKI

Absents non excusés :

Secrétaires de séance : Aline RIZZA-BARBARAS et Noémie VILLER

**2026/37.(7.1) Budget primitif 2026**

*Rapporteur : Jean-François WEISSE*

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>826 306.49€</b>	<b>826 306.49€</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>2 814 681.97€</b>	<b>2 814 681.97€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 640 988.46€</b>	<b>3 640 988.46€</b>

*Commission consultée : commission plénière*

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2026

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2026 est en équilibre réel et sincère en dépenses comme en recettes ;

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>826 306.49€</b>	<b>826 306.49€</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>2 814 681.97€</b>	<b>2 814 681.97€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 640 988.46€</b>	<b>3 640 988.46€</b>


Approuve le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Vote : 13 pour – 0 contre – 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

La secrétaire : Aline RIZZA-BARBARAS



**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 15*  
*Date de la convocation : 23/04/2026 – Date affichage : 30/04/2026*

*L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire*

Présents : Marilyne WEBERT, Régis ZARDET ; Elisabeth HAY ; Jean-François WEISSE ; Christine HAY ; Thomas RIBOULET ; Françoise NOIRÉ ; Pierre THIRION ; Aline RIZZA-BARBARAS ; Alain GOUBET ; Céline MARX ; Jérôme JACOB ; Lindita MATUZIAK ;

Absents excusés : Marie Alice LO BUE ; Eric WITKOWSKI

Absents non excusés :

Secrétaires de séance : Aline RIZZA-BARBARAS et Noémie VILLER

**2026/38. (7.1) Retenue de garantie prescrite**

*Rapporteur : Jean-François WEISSE*

L'adjoint en charge des Finances expose que, dans le cadre des marchés publics, des garanties financières sont mises en place afin d'assurer la bonne exécution des marchés. A ce titre, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de prélever une retenue de garantie représentant maximum 5% du montant total du marché permettant de remédier aux malfaçons constatées lors de la réception du marché ou des désordres apparus pendant la période de garantie.

La retenue de garantie est prélevée par fractions sur les acomptes, les règlements partiels définitifs et le solde.

La retenue de garantie est libérée dans un délai d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie, soit un an à compter de la date d'effet de réception, ce délai pouvant toutefois être prolongé dans le cas où toutes les réserves n'auraient pas été levées par le titulaire du marché.

Dans le cadre du marché public relatif à l'aménagement du lotissement Chèvre Haie, l'entreprise URBAVENIR TPS n'ont pas vu sa retenue de garantie restituée du fait de sa liquidation judiciaire et de l'absence de demande. Le montant de la retenue de garantie est de 910.95€

*Commission consultée : commission plénière*

Considérant que le droit à restitution de la retenue de garantie n'a pas été actionné, au-delà de la durée de prescription quadriennale, le Maire Adjoint demande l'autorisation du reversement de celle-ci au Budget de la commune auprès du Service de Gestion Comptable de Metz pour un montant de 910.95€

Vu l'article 1 de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics,

Vu les articles R. 2191-33 à R.2191-34 du Code de la Commande Publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Autorise le Maire à demander le reversement auprès du SGC de Metz des retenues de garanties prescrites pour un montant de 910.95€ au budget de la commune par l'émission de titres de recettes.

Vote : 13 pour – 0 contre – 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

La secrétaire : Aline RIZZA-BARBARAS



**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 13*  
*Date de la convocation : 23/04/2026 – Date d'affichage : 01/05/2026*

*L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire*

Présents : Marilyne WEBERT, Régis ZARDET ; Elisabeth HAY ; Jean-François WEISSE ; Christine HAY ; Thomas RIBOULET ; Françoise NOIRÉ ; Pierre THIRION ; Aline RIZZA-BARBARAS ; Alain GOUBET ; Céline MARX ; Jérôme JACOB ; Lindita MATUZIAK ;

Absents excusés : Marie Alice LO BUE ; Eric WITKOWSKI

Absents non excusés :

Secrétaires de séance : Aline RIZZA-BARBARAS et Noémie VILLER

**2026/39. (5.2) Composition de la CEMAP**

*Rapporteur : Marilyne WEBERT*

Vu l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux commissions extra-municipales ;

Considérant qu'une commission extra-municipale visant à maintenir les fêtes et les manifestations locales est indispensable afin de pouvoir dynamiser la vie communale et renforcer le lien social entre les habitants ;

Considérant que cette commission extra-municipale a été créée par délibération du 18 décembre 2024 en remplacement du comité des fêtes, afin de faciliter l'organisation des manifestations communales ;

Considérant que le Maire, en tant que Président de droit de la commission assure la coordination et la supervision de ses activités,

Considérant que la participation de conseillers municipaux et d'habitants volontaires permet d'enrichir les travaux de la commission par la diversité de points de vue, des compétences et par un appui logistique ;

Considérant que les crédits nécessaires au fonctionnement de cette commission sont inscrits au budget communal ;

Considérant qu'un rapport annuel d'activité et financier sera présenté au Conseil municipal à la clôture de chaque exercice, préalablement au vote du compte financier unique.

Considérant l'agenda 2026 et les propositions de programmation pour 2027 ci-dessous :

**2026**

Chasse aux œufs : 04 avril  
Fête de la musique : 21 juin  
Fête patronale : 03 et 04 octobre  
Village de Noël : 19 décembre

**2027**

Fête des Arbalétriers : 16 mai  
Fête de la musique : 21 juin  
Fête patronale : 02 et 03 octobre  
Village de Noël : 18 décembre

*Commission consultée : commission plénière*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Décide :

- De retenir la composition suivante:

Président : Marilyne WEBERT

Vice-Président : Élisabeth HAY

Membres du Conseil Municipal :

- Alain GOUBET
- Pierre THIRION
- Jérôme JACOB
- Christine HAY

Habitants de la commune :

- Marie-Josée KRATZ
- Sylvain KRATZ
- Jean-Philippe MINNI
- Denis SOUCHON
- Gilles NOIRÉ
- Guillaume DUPLESSY

Étant précisé que d'autres bénévoles et élus peuvent se joindre aux travaux de la commission pour échanger et apporter leurs idées ainsi que leur aide lors des différentes manifestations.

- D'approuver l'agenda prévisionnel des manifestations pour les années 2026 et 2027 ;
- De donner mandat au Maire pour l'exécution de la présente décision.

Dit

- Qu'un budget spécifique de 4000€ est inscrit au budget communal
- Qu'un rapport d'activité de la Commission sera présenté au Conseil municipal à la fin de chaque exercice comptable et avant le vote du CFU.

Vote : 13 pour – 0 contre – 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

La secrétaire : Aline RIZZA-BARBARAS



**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 13*  
*Date de la convocation : 23/04/2026 – Date affichage : 01/05/2026*

*L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire*

Présents : Marilyne WEBERT, Régis ZARDET ; Elisabeth HAY ; Jean-François WEISSE ; Christine HAY ; Thomas RIBOULET ; Françoise NOIRÉ ; Pierre THIRION ; Aline RIZZA-BARBARAS ; Alain GOUBET ; Céline MARX ; Jérôme JACOB ; Lindita MATUZIAK ;

Absents excusés : Marie Alice LO BUE ; Eric WITKOWSKI

Absents non excusés :

Secrétaires de séance : Aline RIZZA-BARBARAS et Noémie VILLER

**2026/40. (5.3) Commission communale des impôts directs**

*Rapporteur : Marilyne WEBERT*

Cette commission composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires remplaçants a pour rôle de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux recensés par l'administration fiscale. Elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

Le Conseil Municipal doit proposer en nombre double les contribuables qui pourront être amenés à siéger en commission.

*Commission consultée : commission plénière*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose à la Direction des Services Fiscaux, pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, une liste de présentation des candidats comprenant :

*Joseph AGOZZINO - Jean-Philippe MARULIER - Roland LANG - Alain GOUBET - Laurence SCHREINER - Christian SOMMACAL - Colette PELTRE - Elisabeth RIBOULET - Régis ZARDET - Sylviane GRANDIDIER - Françoise TAESCH - Marlène GUERRA - Serge UNTERSINGER - Elisabeth HAY - Jean-François WEISSE - Christine HAY - Dominique FREDERIC - François ABEL - Gilles NOIRE - Raymond NUSS - Roland SAMUEL - Éric WILHELM - Marie-Thérèse ALIZE - Patrice PARANT*

Cette liste de présentation sera envoyée à la Direction des Services Fiscaux de la Moselle, qui nommera les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants retenus.

Vote : 13 pour – 0 contre – 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

La secrétaire : Aline RIZZA-BARBARAS



**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 13*  
*Date de la convocation : 23/04/2026 – Date affichage : 01/05/2026*

*L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire*

Présents : Marilyne WEBERT, Régis ZARDET ; Elisabeth HAY ; Jean-François WEISSE ; Christine HAY ; Thomas RIBOULET ; Françoise NOIRÉ ; Pierre THIRION ; Aline RIZZA-BARBARAS ; Alain GOUBET ; Céline MARX ; Jérôme JACOB ; Lindita MATUZIAK ;

Absents excusés : Marie Alice LO BUE ; Eric WITKOWSKI

Absents non excusés :

Secrétaires de séance : Aline RIZZA-BARBARAS et Noémie VILLER

**2026/41. (5.3) Désignation des représentants à la SAREMM**

*Rapporteur : Marilyne WEBERT*

Madame le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la société publique locale « SAREMM » au capital de 360 000€ mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT.

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la société SAREMM

*Commission consultée : commission plénière*

Le Conseil Municipal,  
Vu le rapport de Mme le Maire,  
Vu les dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT

Après en avoir délibéré, décide

- De désigner Mme Marilyne WEBERT afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de la SPL « SAREMM » et M. Régis ZARDET en qualité de suppléant ;
- De désigner Mme Marilyne WEBERT afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires minoritaires de la SPL « SAREMM » ;
- D'autoriser Mme Marilyne WEBERT à accepter toutes fonctions liées à son mandat de représentation au sein de la SPL « SAREMM », notamment celle de Président de l'Assemblée spéciale ou de représentant de ladite Assemblée spéciale au sein du Conseil d'Administration ;
- D'autoriser Mme Marilyne WEBERT à percevoir une rémunération au titre des fonctions d'administrateur qui pourrait lui être proposées, cette rémunération étant plafonnée à 250€ pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant qu'Administrateur et à 600€ pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que Président ;
- De donner tous pouvoirs à votre représentant pour exécuter cette délibération.

Vote : 12 pour – 0 contre – 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

La secrétaire : Aline RIZZA-BARBARAS



**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 13*  
*Date de la convocation : 23/04/2026 – Date affichage : 01/05/2026*

*L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire*

Présents : Marilyne WEBERT, Régis ZARDET ; Elisabeth HAY ; Jean-François WEISSE ; Christine HAY ; Thomas RIBOULET ; Françoise NOIRÉ ; Pierre THIRION ; Aline RIZZA-BARBARAS ; Alain GOUBET ; Céline MARX ; Jérôme JACOB ; Lindita MATUZIAK ;

Absents excusés : Marie Alice LO BUE ; Eric WITKOWSKI

Absents non excusés :

Secrétaires de séance : Aline RIZZA-BARBARAS et Noémie VILLER

**2026/42. (5.3) Désignation du représentant à la CLECT**

*Rapporteur : Marilyne WEBERT*

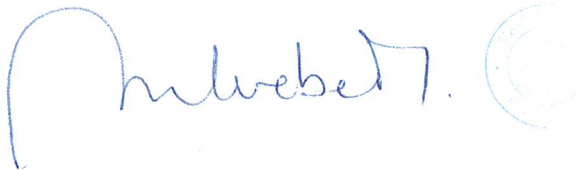
Suite aux élections municipales, l'Euro-Métropole de Metz invite le Conseil Municipal à désigner un représentant appelé à siéger à la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne Jean-François WEISSE comme représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Vote : 13 pour ; 0 contre ; 0 abstention

Pour extrait conforme,  
Le Maire : Marilyne WEBERT

La secrétaire : Aline RIZZA-BARBARAS



**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 15 – Membres présents : 13*  
*Date de la convocation : 23/04/2026 – Date affichage : 01/05/2026*

*L'an deux mille vingt-six et le mardi 28 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire*

Présents : Marilyne WEBERT, Régis ZARDET ; Elisabeth HAY ; Jean-François WEISSE ; Christine HAY ; Thomas RIBOULET ; Françoise NOIRÉ ; Pierre THIRION ; Aline RIZZA-BARBARAS ; Alain GOUBET ; Céline MARX ; Jérôme JACOB ; Lindita MATUZIAK ;

Absents excusés : Marie Alice LO BUE ; Eric WITKOWSKI

Absents non excusés :

Secrétaires de séance : Aline RIZZA-BARBARAS et Noémie VILLER

**2026/43. (7.5) Attribution d'une subvention exceptionnelle à des associations :**

*Rapporteur : Elisabeth HAY*

Mme le Maire Adjoint rappelle que l'équipe municipale s'est engagée à soutenir activement les associations qui participent au maintien du lien social, à la solidarité et à l'animation de la commune dans les domaines sportif, culturel et éducatif. Dans le cadre de la convention de partenariat, ce soutien prend la forme d'une mise à disposition gratuite des locaux et de matériel en tant que subvention. Elle garde néanmoins la possibilité d'attribuer des subventions financières à titre exceptionnel dans le cadre de projet spécifique.

Ces subventions doivent présenter un intérêt public local et seront soumises à la signature du contrat d'engagement républicain

**• Le Souvenir Français et l'UNC**

Mme. le Maire Adjoint expose que la mairie a reçu une demande de subvention du Souvenir Français et de l'UNC de Verny.

Il lui paraît important de soutenir ces bénévoles qui défendent la mémoire et dont les effectifs s'amenuisent d'années en années.

C'est pourquoi elle propose au Conseil Municipal, d'accorder une subvention de 150€ à chacune de ces associations afin de leur permettre de survivre et de pouvoir commémorer le souvenir de nos disparus.

*Commission consultée : commission plénière*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de 150€ au Souvenir Français représenté par leur Président, M. Adrien TRESSON.
- accorde une subvention de 150€ à l'Union National des Combattants de Verny représenté par leur Président, M. Frédéric PERROT.

Les crédits sont inscrits au BP 2026.

Vote 13 pour – 0 contre – 0 abstention

**• Les restaurants du cœur**

Comme tous les ans, l'association des restos du cœur a fait parvenir à la commune une demande de subvention dans le cadre de son activité.

Il semble aujourd'hui important de pouvoir soutenir cette association de proximité qui bénéficie aux familles les plus démunies.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 100€ à cette association pour l'assistance apportée à certains habitants de la commune.

*Commission consultée : commission plénière*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'accorder une subvention de 100€ aux restos du cœur.

Vote : 13 pour – 0 contre – 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilynne WEBERT

La secrétaire : Aline RIZZA-BARBARAS

